



Facture finale supérieure au devis initial

Par **romaneC**, le **20/07/2018** à **00:47**

Bonjour,

Après une première consultation chez un dentiste, mon compagnon qui avait besoin de soins dentaires importants, a signé un devis pour un bridge (6780 euros). Il a déjà versé au praticien 5600 euros.

Maintenant que les soins sont terminés, ce dernier nous demande de lui régler une dernière facture d'environ 1700 euros. La facture totale s'élève donc à 7300 euros. Le dentiste explique cette différence entre le devis et la facture finale par des "soins supplémentaires". Est-ce légal? Le devis n'engage-t-il pas les deux parties tant sur les prestations que sur le prix? Toute prestation supplémentaire ne devrait-elle pas faire l'objet d'un accord du patient?

Merci,

Romane C.